



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE 26000

Témoin de l'engagement de VERNET FRANCE
en faveur du développement durable

Le présent certificat est décerné ce jour à VERNET FRANCE à l'issue de l'analyse de ses engagements de progrès par le Comité de Labellisation
LUCIE.

Celui-ci a considéré, au regard de l'évaluation de maturité RSE réalisée par RSEVAL,
que les engagements pris sur 36 mois permettront de faire
progresser l'organisation de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale sur cette période.

Le présent certificat est délivré à VERNET FRANCE pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des
engagements de progrès annoncés après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 20/02/2024

Le Président de l'Agence LUCIE
M. Alan FUSTEC